



HAL
open science

”L’Ancien Régime: une construction historique de 1789 à nos jours”

Jean-Christophe Temdaoui

► To cite this version:

Jean-Christophe Temdaoui. ”L’Ancien Régime: une construction historique de 1789 à nos jours”.
Licence. France. 2017. halshs-02976143

HAL Id: halshs-02976143

<https://shs.hal.science/halshs-02976143v1>

Submitted on 23 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séance n°1 – Initiation à l’histoire moderne :

L’Ancien Régime, une construction historique de 1789 à nos jours.

Introduction :

L’expression « Ancien Régime » est née avec la Révolution Française en 1789. Elle est le reflet de la construction d’une perception du passé dès l’été 1789. Qu’entend par Ancien Régime ?

Le mot « régime » est un terme issu du latin *regimen*, désignant l’« action de gouverner, d’administrer ». Son sens est étymologiquement politique dès le XIII^e siècle. Ce sens politique traverse les siècles, il est confirmé dans l’Encyclopédie de Diderot et D’Alembert qui préfère rattacher le terme « régime » aux articles « gouvernement » et « autorité politique » (l’article « régime » touchant de préférence à la grammaire et à la santé). Au XIX^e siècle, dans le Littré (première édition, 1863), le terme « régime » est associé à l’ancien et au nouveau : « *Le nouveau régime, la nouvelle forme de gouvernement ; l’ancien régime, l’ancienne forme. Dans l’histoire de France, ancien régime, le temps avant la révolution de 1789 ; nouveau régime, le temps qui la suit* ». Le terme régime renvoie donc à une organisation politique.

L’expression « Ancien Régime » en revanche recouvre quant à elle plusieurs dimensions. Elle n’est pas restreinte au politique. Elle intègre l’économie, la religion, la société pour ainsi désigner une organisation plus complexe qui dépasse le cadre du pur régime monarchique. L’Ancien Régime désigne alors l’organisation sociale, économique, religieuse et politique du royaume de France dans toutes ses dimensions avant la Révolution Française, entre le XV^e siècle et le XVIII^e siècle.

Avec la Révolution française, le régime qui existait auparavant est aboli. Il devient donc ancien. Des contemporains jusqu’aux historiens d’aujourd’hui, l’Ancien Régime, est à la fois une notion construite et un objet d’étude.

Quelques cadres de l’Ancien Régime en France entre le XV^e et le XVIII^e siècle :

- Un roi dit absolu régnant en son royaume (« *un roi, une foi, une loi* ») ;
- Une religion : le catholicisme, instauré religion du royaume ;
- Une société : la « *société d’ordres* », organisée de manière tripartite (le clergé, la noblesse, le Tiers-Etat) ;
- Une économie pré-industrielle dominée par l’exploitation de la terre par l’agriculture et les « métiers » artisanaux organisés en corporations
- Une démographie marquée par une forte natalité.

Problématique : de son émergence à sa conceptualisation par les historiens, comment s’est construite la notion d’Ancien Régime ?

DU RÉVOLUTIONNAIRE À L’HISTORIEN : L’ANCIEN RÉGIME, UNE NOTION-INSTRUMENT

Sous la Révolution Française et durant le XIX^e siècle, la notion d’Ancien Régime est un véritable outil politique. D’un côté, elle est construite par les Révolutionnaires pour légitimer, renforcer et approfondir la rupture avec le temps passé, c’est un leitmotiv de l’action politique. D’un autre côté, elle est promue par les défenseurs de la monarchie, les contre-révolutionnaires, qui gardent espoir jusqu’à la fin du XIX^e siècle pour certains, de rétablir la monarchie dans sa forme la plus absolue.

Une notion née avec la Révolution française.

Comment naît l'expression d' « Ancien Régime » sous la Révolution ? Avant 1789, les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles limitent la notion de régime à la définition politique de gouvernement et d'administration (Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise*, 1606). Progressivement, cette expression acquiert une « *puissance politique et symbolique* » (Olivier Christin).

- Dans les cahiers de doléances, l'expression Ancien Régime peut désigner un fonctionnement administratif archaïque, inefficace, insuffisant.
- Été 1789 : la prise de la Bastille, l'adoption par les députés constituants du décret sur l'abolition des privilèges et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen manifestent l'abolition d'un régime d'autrefois nommé rapidement un Ancien Régime (celui du roi absolu et du système seigneurial) par opposition au Nouveau Régime qui se met progressivement en place et qui est axé sur la liberté de l'individu et la souveraineté du peuple.
- 1791-1792 : la fuite du Roi à Varennes le 21 juin 1791, l'exil des nobles et des clercs réfractaires à la Révolution, la prise du Palais des Tuileries le 10 août 1792, renforcent le succès de l'expression « *Ancien Régime* » au sein de la population car les monarchistes sont tenus en échec en France et sur la scène européenne lors de la bataille de Valmy le 20 septembre 1792.

Cette conscience du renversement d'un « *Ancien Régime* » s'exprime de différentes façons :

- Dans l'éloquence politique des députés à l'image de cet extrait d'une lettre de Mirabeau écrite au Roi en juin 1790, près d'un an après la réunion des Etats Généraux et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle :

« Comparez le nouvel état des choses avec l'ancien régime , c'est là que naissent les consolations et les espérances. Une partie des actes de l'assemblée nationale, et c'est la plus considérable, est évidemment favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce donc rien d'être sans parlement, sans pays d'états, sans corps de clergé, de privilèges, de noblesse ? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu : cette surface égale facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule année de révolution pour l'autorité royale »

- Dans le comportement révolutionnaire par le vandalisme et l'iconoclasme lors de la Grande Peur en 1789 puis de manière plus généralisée dès 1792 : des actes de vandalisme touchent le bâti religieux, nobiliaire ou royal ainsi que l'ornementation et la statuaire. Le pillage des châteaux durant l'été 1789 s'accompagne également d'une destruction d'archives, preuves des droits des seigneurs sur leurs tenanciers.
- Dans la presse et l'iconographie avec par exemple des caricatures qui illustrent par le jeu de la métaphore l'opposition entre l'Ancien et le Nouveau Régime.

<p>Estampe « Le Français d'autrefois ; le Français d'aujourd'hui », 1790 ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 17 (pièces 2760-2907), Ancien Régime et Révolution]</p>	<p>Estampe « La Bascule patriotique », 1792 ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 25 (pièces 4199-4347), Ancien Régime et Révolution]</p>	<p>Estampe « Je n'ai pas de motion adoptée, il ne me reste pour tout espoir qu'un pied de nez ; Ah ! mon voisin, sans penser comme vous, je ne porterai plus vos armes sur mon front ; L'Ancien Ministre : Pour moi je suis gras, s'engraissera qui pourra ; Le tems fut bon jadis pour nous, maintenant je donne au diable le métier » ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 21 (pièces 3601-3718), Ancien Régime et Révolution]</p>
<p>Estampe « Ancien gouvernement français : le Roi, la Reine, le Dauphin », 1790 ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 4 (pièces 488-708), Ancien Régime et Révolution]</p>	<p>Estampe « Ma finte pour ce coup cy y nen reviendrons jamais », 1790 ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 18 (pièces 2908-3106), Ancien Régime et Révolution]</p>	<p>Estampe « Le Soleil au signe du Capricorne : l'arbre de la Raison ou sont attachés les Droits de l'homme, la Liberté dans un nid prête a senvoler, mais elle est retenue par la France l'Angleterre et l'Amérique, qui foulent aux pieds l'ancien trône sur lequel est une épée et un masque... » ; [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 25 (pièces 4199-4347), Ancien Régime et Révolution]</p>

- Dans le vocabulaire courant, plusieurs mots ont changé : le *Dictionnaire national et anecdotique de Pierre-Nicolas Chantreau* donne 50 exemples de transformations de mots entre 1789 et 1790 (citoyens, aristocrates, cultivateurs, marins...).

L'expression Ancien Régime est née à la faveur de la Révolution. Elle désigne un monde d'organisation du monde social et une forme de gouvernement (la monarchie absolue) contraire aux droits de l'individu et aux libertés proclamées. Pour Olivier Christin, l'expression d'Ancien Régime est le reflet d'une « *révolution sémantique* » (réf).

Renouer la chaîne des temps : l'espoir – vain – de retrouver l'Ancien Régime.

L'histoire politique du XIX^e siècle, du Premier Empire Napoléonien à la naissance et affirmation de la III^e République (1870-1940) est celle d'une tension entre des régimes impériaux, monarchistes et républicains, entrecoupés de périodes de crises révolutionnaires (cf. chronologie politique simplifiée du XIX^e siècle). Dans ce contexte, l'expression d'Ancien Régime est au cœur des débats et des ambitions des différents groupes politiques.

Napoléon 1^{er} veut terminer la Révolution Française. Il restaure un pouvoir fort, impérial, à vocation conquérante en Europe et souhaite entériner les acquis de la Révolution française au moyen, entre autres, du *Code Civil*. Son échec scellé par le Congrès de Vienne en 1815 provoque le retour d'un roi en France, soutenu par les monarches des monarchies européennes : Louis XVIII, comte de Provence, un des frères de Louis XVI.

De 1814 à 1848, la restauration de la monarchie est constitutionnelle, c'est-à-dire que le Roi gouverne au moyen d'un contrat, la charte, qui scelle la répartition des pouvoirs entre le Roi et les Français souverains, tout en reconnaissant et en entérinant les acquis de la Révolution française, ce qui fait du Roi de France le « Roi des Français » (et non plus un roi absolu). Trois rois constitutionnels se succèdent entre 1814 et 1848 : Louis XVIII, Charles X, dont les règnes forment le temps de la Restauration, et Louis-Philippe. La période de 1816-1824 est exemplaire de la volonté institutionnelle active d'un retour à l'Ancien Régime.

Sans entrer dans le détail de la valse des gouvernements, on retiendra que la volonté de garantir un retour à l'Ancien Régime motive durant cette période un groupe de députés appelés « ultras », majoritaires à la chambre des députés suite aux législatives d'août 1815 qui donne naissance à la « Chambre introuvable ». Leur posture est théorisée par Joseph de Maistre (1753-1821), Louis de Bonald (1754-1840) et relayée par une petite noblesse de province acquise à Louis XVIII. Une société secrète, royaliste et catholique, fondée à Bordeaux en mars 1814, nourrissait déjà le désir de revenir à l'Ancien Régime : les Chevaliers de la Foi. Parallèlement, l'échec des Cent-Jours de Napoléon 1^{er}, a suscité une vague de persécutions contre les adversaires de Louis XVIII appelée « Terreur Blanche », assez radicale dans le Midi de la France. Les victoires électorales « ultras » s'expliquent enfin par un fort taux d'abstention aux élections de 1815. L'idéologie des « ultras » est construite autour d'un rejet viscéral de la Révolution française : un ordre divin des choses existe aussi bien dans le monde biologique que politique, aussi un gouvernement ne peut-il aller contre celui voulu par la nature et la Providence ; la souveraineté du peuple est une absurdité ; la société doit s'organiser en corps hiérarchisés et dépendants ; l'Eglise est à rétablir dans ses droits et sa dignité. Ces principes leur font refuser la Charte constitutionnelle qui rappelle les acquis de 1789 au nom de l'union du Trône et de l'Autel. Durant leur législature, les « ultras » votent des lois orientant un retour de l'Ancien Régime : arrestations arbitraires des suspects autorisées par une loi de sûreté générale, loi d'amnistie en faveur des partisans du Roi, épuration administrative, instauration d'un jour de deuil national le 21 janvier. L'assassinat du duc de Berry dans la nuit du 18 au 19 février 1820, seul descendant du roi en mesure d'assurer un héritier à la Couronne par un ouvrier nommé Louvel, renforce le raidissement législatif : suspension de la liberté individuelle par le rétablissement d'un crime de lèse-majesté, modification du régime de la presse (rétablissement de l'autorisation préalable) et modification de la loi électorale (favorable aux électeurs les plus riches qui peuvent voter 2 fois pour renouveler le corps des députés). Après le succès des législatives de 1815, des « ultras » accèdent au gouvernement. Charles X, frère de Louis XVIII, lui succède en 1824. Il est réputé pour être plus attaché encore à l'Ancien Régime comme en témoigne son sacre à Reims le 29 mai 1825 et souhaite que le clergé soit plus impliqué dans l'encadrement de la vie sociale.

« *Les sociétés anciennes périssent ; de leurs ruines sortent des sociétés nouvelles : lois, mœurs, usages, coutumes, opinions, principes même. Tout est changé* » (Châteaubriand, 1831).

L'Ancien Régime devient un objet culturel et enseigné.

L'Ancien Régime devient au XIX^e siècle un objet culturel et éducatif dans le contexte de l'invention du patrimoine avec la naissance des musées, de la création de la discipline historique à partir de la collection des archives et dans le contexte de la naissance d'une école publique. Quelle est la place de l'Ancien Régime dans ce triple renouveau culturel ?

La mise en musée des papiers et des monuments de l'Ancien Régime dès la Révolution française traduit la progressive construction d'une histoire nationale qui intègre peu à peu les monuments de l'Ancien Régime.

- **1790 : création des archives nationales et départementales** où sont conservés les titres des propriétés devenues biens nationaux. La Révolution française invente l'archive et renouvelle le travail de l'historien qui produit un savoir sur le passé révolu. Dans ce contexte suite au discours de Condorcet du 10 juin 1792, les départements sont autorisés à brûler les titres qui se trouvent dans divers dépôts. Par la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794), une commission chargée de trier les documents (le Bureau du triage) et de détruire tout ce qui ne relève pas de la classe des monuments historiques est mise en place. Les traces de l'Ancien Régime sont alors inégalement conservées dans les archives départementales même si globalement, une attitude de conservation des documents a prévalu.
- **10 août 1793 : inauguration du Muséum français au Louvre** (date anniversaire du renversement de la monarchie). Depuis le début de la Révolution, l'iconoclasme touche les œuvres, les monuments et le bâti associé au clergé, à la noblesse et au roi. En août 1792, la prise du palais des Tuileries s'était accompagnée d'un pillage et d'une destruction des statues royales sur les places publiques. L'Assemblée nationale prend un décret le 14 août 1792 encourageant à détruire les symboles de l'Ancien Régime jugeant « *que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français les monuments élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie* ». En septembre 1792, l'Assemblée ordonne le transport des tableaux des collections royales au Louvre et lance dans les départements un travail d'inventaire et de conservation. Le 1^{er} août 1793, un député, Barère, propose à l'Assemblée nationale (la Convention Nationale) de décréter la destruction des tombes royales de Saint-Denis. Après la cérémonie inaugurant le Muséum français, les statues de la galerie des Rois et du portail central de Notre-Dame sont abattues. La muséification du patrimoine reste cependant encore difficile à l'été 1793 en raison de l'insurrection royaliste de Vendée. Après la seconde vague iconoclaste de l'été 1793, une véritable politique de conservation se met en place. Elle est axée sur la nécessité pour la République de prendre en compte son passé pour approfondir la Révolution. La fondation du Musée des Monuments Français par Lenoir est une des premières initiatives de musée historique diachronique : chaque siècle est représenté dans une pièce avec une ambiance particulière.
- **10 juin 1837 : Louis-Philippe inaugure le musée historique du Château de Versailles, essai de réconciliation par l'histoire-bataille des passés du Moyen-Âge, de l'Ancien Régime et de la Révolution française.** La galerie des batailles, longue de 120 mètres, fond l'Ancien Régime dans le temps long des grandes batailles du V^e siècle à la conquête de l'Algérie (1830), tout en manifestant les victoires de la Révolution française (Valmy, 1792), traduit, une volonté de construire un passé réconciliant la nation avec ses grands moments militaires victorieux.

La mise en musée de l'Ancien Régime est un enjeu étroitement politique. Ce n'est qu'à partir de 1793 que la préoccupation d'une conservation généralisée des vestiges du passé devient un axe structurant de la politique patrimoniale de la République.

L'affirmation durable de la République à la fin du XIX^e siècle (1870-1940) fait de l'enseignement de l'histoire un « *instrument d'éducation politique* » (Charles Seignobos). Il s'agit d'ancrer le sentiment républicain par l'instruction nationale dès l'école primaire. Cet enseignement de l'histoire s'appuie sur les apports d'une école historique universitaire qui s'est formée progressivement.

- **Sous la Révolution française** : l'enseignement de l'histoire de France et surtout l'histoire de l'Ancien Régime sont bannis. Le temps des rois et des seigneurs n'est pas évoqué dans les leçons, car cette période est synonyme pour les contemporains d'exemples d'abus, de crimes, d'inégalités et d'injustices, que la Révolution de 1789 a balayés. L'éducation passe alors par la valorisation des histoires extérieures à la France, notamment l'histoire de l'Antiquité grecque, celle de Sparte entre autres, afin d'offrir des exemples moraux aux enfants du primaire de la période révolutionnaire.
- **Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et le Second Empire (1852-1870)**, les communes se dotent progressivement d'une école primaire. La loi Guizot de 1833 oblige les communes à tenir une école primaire. L'enseignement de l'histoire y est alors facultatif et dépend des communes. L'enseignement de l'histoire, et son auxiliaire, la géographie, deviennent obligatoires au primaire et au secondaire sous le ministère de l'Instruction Publique de Victor Duruy en 1867. On étudie alors l'histoire de France des origines à nos jours.

L'histoire enseignée est une histoire essentiellement politique et événementielle. Dans le secondaire, l'étude d'autres pays d'Europe est programmée. Cette période marque la fin d'un enseignement d'une histoire morale, celle des *exempla* à suivre, et d'une histoire sainte au profit du développement d'une histoire nationale, une histoire qui doit faire aimer la France dont la lecture et la transmission repose sur l'étude des grandes figures de l'histoire de France.

- **Sous la III^e République (1870-1940)**, avec la formation de la discipline historique à l'université, l'enseignement de l'histoire est une priorité nationale, surtout à l'école primaire (école gratuite, laïque et obligatoire avec les lois Ferry de juin 1881 et mars 1882). Après la fin de l'empire, l'échec d'une tentative de restauration monarchique (celle du comte de Chambord), et la montée de l'anticléricisme républicain, elle a vocation à enraceriner le sentiment d'appartenance à la République. Elle donne parfois une vision caricaturale de l'Ancien Régime pour mieux mettre en valeur la Révolution et la République, mais elle ne rejette pas totalement l'Ancien Régime en sélectionnant les figures du passé qui peuvent avoir une symbolique nationale.
- Les batailles des manuels scolaires d'histoire et d'instruction civique dans les années 1880 mettent en scène une vision caricaturale de l'Ancien Régime. L'histoire ne s'étudie pas en tant que telle, elle est subordonnée à l'instruction à la morale civique.

Ernest Lavisse, Petit Manuel (1876) + réédition de 1887 (plus politique)	<p>Edition de 1876 : « <i>Au Moyen Age, le seigneur était le défenseur et le juge du paysan, dont la cabane était bâtie au pied de son château : il était juste que, dans ce temps-là, le paysan payât les services qu'il recevait de son seigneur. Il les payait en argent ou en travail : ce travail s'appelait la corvée. Mais, du temps de Louis XV, les seigneurs ne défendaient plus le paysan ; ils ne lui rendaient plus la justice ; ils ne résidaient même pas sur leurs terres. Les paysans supportaient donc impatiemment les droits féodaux</i> ».</p> <p>Edition de 1709 : le récit du rude hiver 1709 se termine par cette conclusion : « ... il y eut par endroits des émeutes qui furent réprimées ; mais le peuple accusait Louis XIV d'être l'auteur de ces maux, et il avait raison »</p>
Jules Steeg, Livre de Morale du Petit Citoyen.	<p>« <i>Depuis des siècles, la France gémissait sous le joug des rois et des seigneurs. Ils étaient les maîtres, et le peuple n'avait aucun droit ; il travaillait pour eux, il payait toutes leurs dépenses, il était foulé aux pieds, et souvent il mourait de faim. On disait de lui qu'il était taillable et corvéable à merci, c'est-à-dire que ses maîtres pouvaient lui imposer, à leur volonté, toutes les corvées et toutes les contributions imaginables, qu'on appelait la taille, le cens, la gabelle, la dîme, etc. Quand il ne voulait pas travailler pour les seigneurs, on le battait, on le jetait en prison. Quand il ne pouvait plus payer les lourds impôts qui l'écrasaient, on vendait la maison, les outils, et on jetait les pauvres gens dehors, dans les bois où ils se nourrissaient d'herbe. Soumis à tous les caprices de ses maîtres, le peuple ne jouissait d'aucune liberté, il ne pouvait ni suivre la religion qui lui convenait, ni diriger les affaires de sa ville ou de son village, ni exercer les métiers qu'il lui convenait</i> ».</p>
Paul Bert, L'Instruction civique à l'école, 1882.	<p>8 leçons sur l'Ancien Régime : les bienfaits de la Révolution, les serfs (à travers l'exemple d'un village imaginaire qui aurait eu pour seigneur l'abbé de Saint-Gildas et le baron de Saint-Yrieix : « Là haut était le couvent, habité par six moines qui passaient leur vie à prier, à se promener, à surveiller les travaux de leurs serfs, à recevoir <i>les produits et redevances</i>. Monsieur l'abbé, lui, ne venait pas souvent ; il était à Versailles à s'amuser avec son frère le baron. Les moines avaient bien plus qu'il ne leur en fallait pour vivre ; aussi étaient-ils aussi gros et gras que leurs paysans étaient décharnés... »).</p> <p>3 leçons sur les droits féodaux : « <i>le cens, une rente qui équivalait quelquefois au quart de la valeur du revenu... le droit des ventes, c'est-à-dire le sixième au moins du prix de vente ; de même le rachat, quand on recevait une terre en héritage</i> » ; « <i>Tout y passe : droit de colombier, droit de justice, droit de chasse, corvée, dîme, champart du cinquième sur les fruits pour Monsieur le baron, et le carpot du quart de la vendange. Et le droit de pulvérisage. Et le droit de blairage. Payer, toujours payer.</i> » ; « <i>Pour creuser un puits, il fallait payer encore. Et quand tout cela était payé, et qu'on se voyait pour l'hiver un peu de blé en grange, et quelquefois un peu d'écus au fond d'un vieux bas, croyez-vous que tout fût fini ? Point.</i> »</p>

Monsieur le baron mariait sa fille, il fallait payer ; il naissait un enfant au château, il fallait payer, et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelait les tailles seigneuriales ».

- **Progressivement et parallèlement se construit une vision consensuelle de l'histoire, celle qui forme le « roman national » et vise à inculquer le sentiment républicain.** Les manuels scolaires font de la Révolution française un mythe fondateur de l'homme nouveau. L'Ancien Régime est une période obscure et détestée, prélude à la Révolution française, libératrice et porteuses des valeurs républicaines et de l'identité française. Néanmoins, l'histoire de l'Ancien Régime fait l'objet d'une relecture sélective afin d'identifier dans le passé des références à des racines républicaines que l'on peut inscrire dans une continuité avec des événements révolutionnaires glorieux (la bataille de Valmy en 1792).

La perception des personnalités d'Ancien Régime par les manuels de la III^e République						
Les Rois rassembleurs des provinces et les constructeurs de l'Etat	Les Rois patriotes	Les Rois contestés	Les guerriers	Les Ministres laborieux	Les philosophes précurseurs de l'idée républicaine	Victimes de l'intolérance et du fanatisme de l'Eglise
Henri IV Mazarin	Henri IV Louis XII	Louis XVI (roi incapable) Henri III, Louis XV (rois débauchés)	Bayard Turenne	Sully Colbert	Voltaire Rousseau	Albigeois Jean Calas

Les récits historiques de l'Ancien régime dans les manuels du Cours préparatoire et de la Seconde année d'histoire de France (1883) de Lavisso sous la III^e République (exemples)

Les victoires de Henri IV,
La mort de Turenne,
La perte du Canada

L'administration de Mazarin
Le portrait de Colbert
Le portrait de Turgot

Les biographies de Sully, Condé, Saint Vincent de Paul, Colbert, Louvois, La Fontaine, Bossuet, Fénelon, Turgot,

L'assassinat d'Henri IV.
La jeunesse de Louis XIV
La Fronde.

La vie au Palais de Versailles,
Les abus de la monarchie absolue,
Les droits féodaux
Les lettres de cachet
La réunion des Etats généraux.

Le Grand Hiver
La vie agricole en France

La fondation de l'Hôtel des Invalides,
La construction du canal du Languedoc

Une exception française ?

L'expression « Ancien Régime » est née en France sous la Révolution française. Mais l'étude de la sortie de l'Ancien Régime en France et en Europe est un objet de débats entre historiens qui s'inscrit dans le contexte du mouvement des révolutions et des contre-révolutions qui agitent l'Europe et le Monde de la seconde moitié du XVII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle. La sortie de l'Ancien Régime prend des formes variées. C'est un processus chronologiquement discordant, c'est-à-dire qu'il ne touche pas les pays au même moment et selon la même durée, ce processus pouvant durer quelques années voire plusieurs décennies. Il dépend également de la configuration de l'Etat, c'est-à-dire des attributs qui définissent son Ancien Régime. Enfin, il faut garder à l'esprit les circulations d'influences révolutionnaires entre Etats au sein du continent européen.

La sortie graduelle de l'Ancien Régime en France ?

La sortie de l'Ancien Régime en France débute en 1789, mais quand ce processus se termine-t-il ? L'historiographie pose plusieurs hypothèses. En 1799, l'arrivée de Napoléon au pouvoir et son accession au trône impérial en 1804 marquent la volonté de terminer la Révolution française. Il faut intégrer les acquis de la Révolution (par le Code Civil notamment) et restaurer un pouvoir fort, impérial et conquérant. En 1815, le retour de la monarchie inaugure la Restauration, dont une des tendances politiques ciblent le retour à l'ordre ancien. La Révolution de 1848, marquée par le pillage du palais des Tuileries donne naissance à la Seconde République. En 1870, la fin du Second Empire conduit à la III^e République. Pour l'historien français François Furet, l'avènement de la III^e République marque la fin de la Révolution française. (*Penser la Révolution française*, 1978).

La fin de l'Ancien Régime en France, si elle signifie la fin des Rois, n'est pas nécessairement synonyme de la disparition d'une organisation centralisée qui traverse le temps. Le temps de l'absolutisme d'Ancien Régime a marqué durablement les structures de l'Etat et du territoire. Dans l'Ancien Régime et la Révolution (1856), Alexis de Tocqueville met en évidence une continuité structurelle entre l'Ancien Régime et la Révolution française, celle de la forte centralisation du pays : l'héritage absolutiste d'une monarchie centralisée s'est refondu dans la construction de la France contemporaine après 1789.

L'Ancien Régime a-t-il été ? L'Angleterre et les Etats-Unis.

L'Angleterre et les Etats-Unis sont-ils sortis de l'Ancien Régime ? Ont-ils connu un Ancien Régime ?

1688-1689 : Glorieuse Révolution anglaise (adaptation de la monarchie anglaise)

1776-1783 : Guerre d'Indépendance Américaine (création indépendante d'un Etat qui n'existait pas avant, Constitution de 1787)

Revenir à l'Ancien Régime : l'Espagne.

1808-1833 : invasion napoléonienne qui fragilise la Couronne espagnole qui cherche à lutter contre les idées libérales. Jusqu'en 1833, cette instabilité de la monarchie nourrit la volonté d'un retour à l'équilibre monarchique pré-napoléonien, axé sur l'alliance du Trône et de l'Autel. Dans le cas espagnol, la diffusion des idéaux révolutionnaires français par l'expansion napoléonienne suscite une redoutable opposition et confirme l'attachement monarchique qu'illustre un mouvement antilibéral fort soucieux de restaurer une monarchie catholique telle qu'elle existait au XVIII^e siècle.

L'Ancien Régime toujours ? Le cas du Saint-Siège.

Le pape dirige une monarchie catholique de droit divin qui perdure dans la traditionnalité de son fonctionnement au XIX^e siècle tout en recomposant les modalités de sa relation aux fidèles.

A l'échelle européenne : quand l'Europe sort-elle de l'Ancien Régime ?

Le moment napoléonien en Europe est celui d'une diffusion des idéaux révolutionnaires français et du développement de l'idée de sentiment national par l'expansion d'une pratique gouvernementale et d'une législation civile d'une part, et la formation d'une opposition à l'occupant. La défaite de Waterloo en 1815 met un terme à cet expansionnisme en Europe et nourrit les volontés de retour à l'ordre Ancien. La diffusion de l'idée de nation et sa performance sont des indicateurs d'une sortie de l'Ancien Régime. Dès lors, peut-on dater la sortie de l'Ancien Régime en Europe ?

Les processus d'unification de régions divisées en Etats morcelés (Italie, Allemagne) à la fin du XIXe siècle marquent la modernisation de régimes anciens.

1848 : Printemps des Peuples en Europe, valorisation de l'idée de nation.

1917 : révolution bolchévique dans la Russie Tsariste.

Arno Mayer, La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre.

L'Ancien Régime : un laboratoire de mythes et légendes remis en question, l'exemple de l'absolutisme.

Les historiens travaillant sur la période moderne ont remis en cause plusieurs visions de l'Ancien Régime forgées par les études historiques depuis la fin du XIXe siècle, notamment celle de l'absolutisme.

La « monarchie absolue » ou l' « absolutisme » (François-René de Châteaubriand invente le terme en 1797) est une expression désignant depuis la fin du XVIII^e siècle un système monarchique où le roi était délié des lois et concentrait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire par opposition à une monarchie constitutionnelle, où les pouvoirs sont partagés. L'absolutisme renverrait alors à un système monarchique verrouillé où s'exprimerait la toute-puissance du Roi, sur ses ministres et sur ses sujets. L'étude de l'absolutisme a longtemps été l'apanage d'une histoire classique, celle des institutions, qui étudiait l'absolutisme par le haut. Le roi Louis XIV ou « Roi Soleil » constitue la légende par excellence de la monarchie absolue du « Grand Siècle ».

L'historiographie de l'absolutisme est révisée : l'image d'une monarchie centralisée autour du Roi qui éteindrait tout particularisme régional ou local est fortement revue dans sa dimension chronologique et dans son fonctionnement :

- **Louis XIV n'est pas le premier des rois absolus.** La monarchie absolue prendrait racine au début du XVI^e siècle (règne de François 1^{er}, 1515-1547) et s'appuierait sur une mythologie royale et une théorie du pouvoir du roi étroitement lié aux rois médiévaux. Les historiens s'intéressent pour reconstruire l'image du roi absolu à l'étude de la communication politique : la culture politique des juristes du Roi, la mise en histoire des règnes par les historiographes, le recours aux arts dans la construction de l'image royale, les fêtes et les réjouissances publiques offertes aux sujets.
- **L'analyse du fonctionnement monarchique par le bas**, c'est-à-dire hors de Paris ou Versailles, dans les administrations royales et judiciaires de province brise l'image d'un roi omnipotent en mettant en évidence le rôle stratégique des intendants des provinces, des parlementaires qui ne sont pas des exécutants de la Couronne mais qui forment des intermédiaires pouvant négocier avec les institutions locales (les cours de justice parlementaires, les états provinciaux, les institutions municipales) ou s'opposer au roi. Les historiens s'appuient sur les correspondances pour repenser le fonctionnement des charges.

Conclusion :

L'expression d'Ancien-Régime, née de la Révolution française, n'est pas une expression neutre. Elle est une construction historique née du nouveau régime mis en place dès 1789. Notion-instrument, elle est un outil rhétorique politique fort dans un XIXe siècle qui oscille entre empires, monarchies et républiques. Qu'elle soit synonyme de révolution ou de contre-révolution, elle incarne des perceptions du passé qui sont au cœur d'enjeux politiques, culturels, scientifiques et éducatifs au XIXe siècle. Le cas des députés ultra lors de la Restauration, la bataille des manuels sous la IIIe République ou encore la muséification du patrimoine sont des exemples du processus de définition

et d'appropriation de ce qu'est l'Ancien Régime. A l'échelle européenne, l'Ancien Régime se doit d'être appréhendé de manière relative, de manière à prendre en compte à la fois les particularités de chaque organisation sociale et étatique mais aussi les circulations d'idées et d'idéaux qui structurent les trajectoires de chaque pays. La construction de la discipline historique fait de l'Ancien Régime un objet d'étude pionnier, un laboratoire d'analyse de l'époque moderne qui est en constant renouvellement historiographique.

Bibliographie :

La notion d'Ancien Régime :

Mohamed Cherkaoui, « *L'État et la Révolution. Logique du pouvoir monopoliste et mécanismes sociaux dans L'Ancien Régime de Tocqueville* », Revue européenne des sciences sociales [En ligne], XLI-126 | 2003, mis en ligne le 30 novembre 2009, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ress.revues.org/536> ; DOI : 10.4000/ress.536.

Olivier Christin, « *Ancien Régime. Pour une approche comparatiste du vocabulaire historiographique* », Mots. Les langages du politique [En ligne], 87 | 2008, mis en ligne le 30 mars 2011, consulté le 04 février. 2017. URL : <http://mots.revues.org/11762> ; DOI : 10.4000/mots.11762.

Jean-Philippe Luis, « *La représentation antirévolutionnaire du monde : le cas espagnol (1808-1833)* », Siècles [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 11 janvier 2017. URL : <http://siecles.revues.org/3066>.

Andoni Artola Renedo et Jean-Philippe Luis, « *Introduction. La contre-révolution dans le processus de sortie de l'Ancien Régime (de 1789 aux années 1830)* », Siècles [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 19 octobre 2016, consulté le 02 septembre 2017. URL : <http://siecles.revues.org/3007>.

Historiographie :

Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA, Nicolas OFFENSTADT, *Historiographies, I et II, Concepts et débats*, Folio Histoire, Gallimard, Paris, 2010.

Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA, *Les Courants historiques en France, 19^e-20^e siècle*, U, Armand Colin, Paris, 2005 (1999).

Matthieu Pène, « *Le temps des archives et la périodisation historique : une histoire découpée en boîtes ?* », Questes [En ligne], 33 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2016, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://questes.revues.org/4315> ; DOI : 10.4000/questes.4315.

Histoire de France (XVII^e-XIX^e siècle) :

Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVÉ, *La France au XIX^e siècle*, Quadrige, P.U.F., 2005 (1995).

Hervé DRÉVILLON, *Les Rois absolus, 1629-1715*, Histoire de France (sous la direction de Joël Cornette), Belin, 2011.

Jean-Marie Le GALL, *L'Ancien Régime, XVI^e-XVII^e siècle*, Une Histoire Personne de la France, PUF, 2013.

Histoire culturelle et histoire de l'enseignement :

Roland SCHAER, *L'Invention des Musées*, Découverte, Gallimard & RMN, 2007 (1993).

Annie Bruter, « *L'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire avant la III^e République* », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 126 | 2010, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://histoire-education.revues.org/2147> ; DOI : 10.4000/histoire-education.2147.

M. Jacques Dupâquier, « *L'Ancien Régime vu par les manuels d'histoire de la III^e République (1871-1914)* », Site de l'Académie des sciences morales et politiques, consulté le 11 septembre 2017. URL : <https://www.asmp.fr/travaux/communications/2005/dupaquier.htm>

Table des matières

Introduction :	1
DU RÉVOLUTIONNAIRE À L'HISTORIEN : L'ANCIEN RÉGIME, UNE NOTION-INSTRUMENT	1
Une notion née avec la Révolution française.....	2
Renouer la chaîne des temps : l'espoir – vain – de retrouver l'Ancien Régime.	3
L'Ancien Régime devient un objet culturel et enseigné.....	4
PENSER L'ANCIEN RÉGIME : D'UN SAVOIR À L'AUTRE, LES CHANTIERS DE L'HISTOIRE.....	8
Une exception française ?.....	8
L'Ancien Régime : un laboratoire de mythes et légendes remis en question, l'exemple de l'absolutisme.	9
Conclusion :	9
Bibliographie :	10

Univ. Poitiers - J.-C. Tendaoui - LIS1CMDISC2HISTMOD1719